

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS404

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« précité »

les mots :

« mentionné au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.